

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une **garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



MÉCÈNE DE LA
FONDATION DU PATRIMOINE



► Mentions légales

Pour bénéficier de la réduction d'impôt le donateur personne physique fiscalement domicilié en France ou l'un des membres de son foyer fiscal ainsi que les dirigeants ou les membres du conseil d'administration ou du directoire de la société donatrice ne doivent pas :

- avoir conclu une convention, pour un immeuble leur appartenant, avec la Fondation du patrimoine ou une association ou fondation reconnue d'utilité publique agréée dans les conditions prévues aux articles L143-2-1 et L143-15 du code du patrimoine ;
- être propriétaire de l'immeuble sur lequel sont effectués les travaux ;
- être un conjoint, ascendant, descendant ou collatéral du propriétaire de l'immeuble (liens de parenté jusqu'au 4ème degré inclusivement). En cas de détention de l'immeuble par une société, le donateur ou les membres de son foyer fiscal ne doivent être ni des associés de cette société, ni des ascendants, descendants ou collatéraux de l'un des associés de la société propriétaire de l'immeuble.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation des Pays de la Loire dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Mayenne
110 rue de Frémur
49000 ANGERS
02 41 39 48 98
mayenne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

INDIVISION MAURICE

Michel et Yves Maurice
Moulin de la Petite Bavouze
53200 MÉNIL
06 33 59 53 88
yvesmaurice@neuf.fr

Avec le concours de



FONDATION

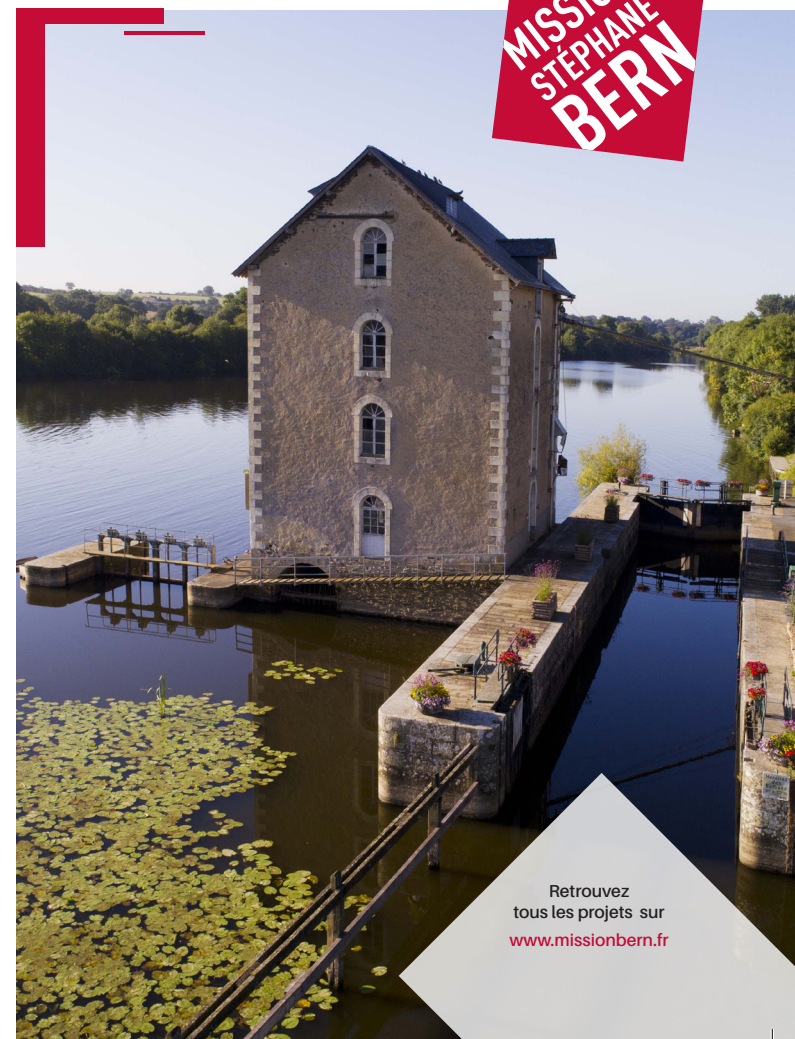


► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

MOULIN DE LA PETITE BAVOUZE

à Ménil (53)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Pascal Beltrami - Mayenne Tourisme - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Depuis le XIII^e siècle, il existe un barrage sur la Mayenne au lieu-dit de la Bavouze à Ménil et à Azé dans le département de la Mayenne. Le moulin à farine de la Petite Bavouze, situé en rive droite de ce barrage à Ménil, est attesté depuis l'an 1494.

Michel-Jacques Maurice, descendant d'une vieille famille de meuniers ayant exercé son activité sur la rivière depuis le XVII^e siècle, en fait l'acquisition le 29 juin 1820.

Quarante-deux ans plus tard, son fils Michel-Jean Maurice doit déplacer le moulin lorsque l'État réalise les travaux de canalisation de la Mayenne entre 1862 et 1864. L'ancien est alors détruit et le nouveau est édifié dans le lit de la rivière entre le nouveau barrage et l'écluse de la Bavouze.

Exploité par la même famille depuis six générations, l'établissement cesse son activité en 1999. C'est un élément essentiel du patrimoine fluvial et industriel du département de la Mayenne.

LE PROJET DE RESTAURATION

Les propriétaires ont comme priorité de sauver le bâtiment. La gestion sera ensuite confiée à une association qui aura pour mission de le valoriser, d'animer le site, de reconstruire la roue à aubes et de faire fonctionner les équipements restaurés à des fins pédagogiques et d'expérimentation en faisant appel aux technologies de la meunerie de la fin du XIX^e siècle.

Elle développera des partenariats avec les métiers concernés et mettra sur pied des projets pédagogiques avec des écoles d'apprentissage (menuisiers, charpentiers, maçons...) pour la restauration intérieure du moulin.

Des visites et conférences à destination des écoles pourront être organisées.

Montant des travaux	468 000 €
Objectif de collecte	60 000 €
Début des travaux	Avril 2021



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du

MOULIN DE LA PETITE BAVOUE À MÉNIL

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente collecte ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/61503

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

FONDATION DU PATRIMOINE -
MOULIN DE LA PETITE BAVOUE À MÉNIL

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐

Credit photos © Yves Maurice - Arthur Corgier - Yves Maurice

